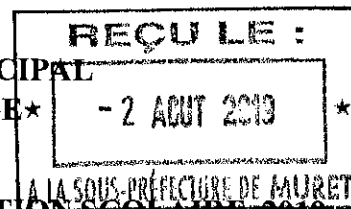


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CINTEGABELLE***



Objet : FINANCES PUBLIQUES : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2019-2020

L'an deux mille dix-neuf et le 31 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REMY Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation : 24 juillet 2019

Présents : MM REMY J-L. - COURBIERES M. - CLANET M. - LEQUEUX P. - SALVAYRE A.- DAUVERGNE J. - GADAL D. - RIVALS M-C. - ALAUZY G. - LAGARDE B. -. CHADROU S. - CALVET J-L.

Procurations : MM NEMETH L. à CLANET M.

Excusés : MM. VINCINI S. - BOSCH S. - LEGER A.- CARLA M. - VITRAC A. - LOPEZ R. - ROUGIER O. - DELCASSE J.- - SARTORI P.

Secrétaire : Mme Monique COURBIERES.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ses délibérations :

➤ n°2018/07.81 en date du 30/07/2018 approuvant la tarification du service de restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, comme suit :

	QF Tranche 1 0 à 400	QF Tranche 2 401 à 650	QF Tranche 3 651 à 850	QF Tranche 4 851 à 1000	QF Tranche 5 Supérieur à 1000
Tarif Enfants Cintegabelle	2,78 €	2,92 €	3,06 €	3,20 €	3,34 €
Tarif Enfants extérieurs	3,48 €	3,65 €	3,82 €	3,99 €	4,18 €

soit une tarification identique à celle de l'année scolaire 2017-2018,

La tarification des repas adultes était la suivante :

- 6,27 € pour les adultes,
 - 8,15 € pour les adultes autres que les enseignants (commensaux),
- sans changement par rapport à l'année scolaire 2017-2018,

➤ n°2019/46 en date du 22/05/2019 instaurant une tarification sociale des repas à 1 € sur les deux premières tranches – pour les enfants résidant à Cintegabelle et extérieurs -, qui fusionneront à compter de l'année scolaire 2019-2020.

A compter de l'année scolaire 2019-2020, il est proposé au conseil municipal une augmentation de 7.5% des tarifs de la restauration scolaire à partir de la tranche 3, compte-tenu d'une 5^{ème} composante introduite dans le menu à compter de la rentrée scolaire.

La nouvelle grille tarifaire applicable à compter de la rentrée scolaire 2019 serait donc la suivante :

	QF Tranche 1 0 à 400	QF Tranche 2 401 à 650	QF Tranche 3 651 à 850	QF Tranche 4 851 à 1000	QF Tranche 5 Supérieur à 1000
Maternelle : Enfants Cintegabelle	1.00 €		3.06 €	3.20 €	3.34 €
Elémentaire : Enfants Cintegabelle	1.00 €		3.29 €	3.44 €	3.59 €
Maternelle : Enfants hors Commune	1.00 €		3.82 €	3.99 €	4.18 €
Elémentaire : Enfants hors Commune	1.00 €		4.10 €	4.29 €	4.49 €

La tarification des repas adultes comme suit :

- 6,27 € pour les adultes,
- 8,15 € pour les adultes autres que les enseignants (commensaux).

En outre, la tarification particulière est maintenue à 6.57 € quel que soit la classe fréquentée, pour les repas pris à titre tout à fait exceptionnel les mercredis par les enfants rencontrant des difficultés de prise en charge par les parents considérant la fin du service de garderie prévue pour 12h40, et ne bénéficiant pas de transports scolaires pour rejoindre leur domicile.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à approuver la nouvelle grille tarifaire applicable à la rentrée scolaire 2019 pour la restauration scolaire.

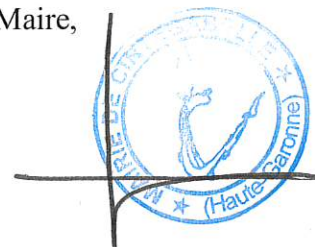
Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ APPROUVE la nouvelle grille tarifaire pour la restauration scolaire telles que détaillée ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



J-L REMY

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le : **2 - AOÛT 2019**
et publication ou notification
du : **2 - AOÛT 2019**